



**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**



L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

Nos questions - Vos engagements

Réponses de Lionel Mabile –

**Candidat UPR dans la 1^{ère} circonscription du
Val d'Oise**

L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

Nos questions - Vos engagements



**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE



L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'Education). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre.

Chacun connaît les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Légitimement, les acteurs de la communauté éducative s'interrogent sur les choix des candidats en matière d'éducation et sur les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation.

C'est la raison de l'envoi de ce questionnaire à chaque candidat.

Les questions n'ont pas vocation à traiter tous les sujets. Mais les réponses apportées à tout ou partie d'entre elles permettront de mesurer le degré d'implication de chaque candidat dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

**Nous vous remercions d'insérer vos réponses dans ce document
et de bien vouloir le renvoyer par courriel à :**

fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

Les rythmes scolaires

En 2013, de nombreux parents ont réorganisé leur temps professionnel, comme personnel, pour s'adapter à une nouvelle organisation du temps scolaire, plus favorable aux enfants. Cela ne s'est pas fait sans heurts et sans compromis familiaux. Les conséquences de cette réforme des rythmes scolaires seront-elles évaluées ?

Dans son projet, le nouveau Président de la République prévoit de redonner le choix aux communes, en matière de rythme scolaire, après concertation avec les écoles. Toutes les options seront possibles : revenir à la semaine de quatre jours d'école ou conserver le rythme des quatre jours et demi, avec - ou sans - les activités périscolaires... Le fonds d'aides aux communes continuerait d'exister, mais seulement pour les plus pauvres.

Quelle position défendrez-vous à l'Assemblée nationale ?

Votre réponse >>

Le plus choquant dans la réforme des rythmes scolaires est la disparité existant entre les communes, auxquelles incombent de plus en plus d'obligations, sans les moyens pour y faire face. Elles sont ainsi de plus en plus étranglées financièrement, à dessein, dans le but de les contraindre à fusionner. Quelle que soit l'organisation scolaire, celle-ci doit se décider au niveau national, et les moyens nécessaires doivent y être employés partout, pas seulement dans les quelques communes dites les plus pauvres.

L'éducation prioritaire

Nous constatons un déséquilibre important dans la carte de l'éducation prioritaire. Nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Il s'avère nécessaire d'évaluer le fonctionnement actuel pour repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'éducation prioritaire, en veillant notamment à adapter les moyens humains aux objectifs et améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

Pensez vous qu'un député puisse agir sur cette question ? Comment ?

>>Deux mesures du programme de l'UPR répondent à cette question : d'une part, les professeurs enseignant en éducation prioritaire doivent voir leur rémunération augmenter très substantiellement. D'autre part pour la mixité sociale, celle-ci se construit sur le long terme : l'UPR a prévu un programme massif de construction de logements sociaux (80 000 par an en plus de ceux déjà prévus), en obligeant les communes à répartir ces logements de façon équilibrée autour des différentes écoles élémentaires, afin d'éviter la scission des grandes villes entre quartiers chics et quartiers déshérités. Allonger les temps de transport, donc la fatigue des élèves, est une façon artificielle de créer de la mixité, de plus l'expérience montre que toutes les cartes scolaires ont toujours été contournées d'une façon ou d'une autre par les familles ; la mixité sociale dans tous les quartiers d'une ville, et pas seulement à l'école, est le seul moyen réaliste d'aborder le problème.

Le soutien scolaire

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Éducation.

Pensez-vous souhaitable de renforcer les dispositifs de soutien scolaire ? Dans l'affirmative, avec quels intervenants ?

>> Dans les années qui viennent, le principe de réalité oblige à reconnaître qu'il ne sera pas possible d'affecter des professeurs à des heures de soutien en plus des heures de cours général, car la désaffection pour le métier et la crise du recrutement des professeurs atteint un point catastrophique : dans de nombreux établissements les heures de cours ne sont plus assurées par des professeurs titulaires mais par des contractuels recrutés hâtivement, n'ayant reçu aucune formation pour le métier. Faire face à cette crise majeure du recrutement sera pour tout gouvernement un défi immédiat.

D'autres pistes peuvent être explorées, telles que des étudiants se destinant à l'enseignement, mais je ne crois pas qu'il soit possible d'y recourir de façon massive.

Par ailleurs, il faut avoir le courage de dire que toutes les remises à niveau ne sont pas possibles : il n'est pas raisonnable de vouloir placer presque tous les élèves en seconde générale et technique, ni d'orienter une grande partie d'entre eux dans les filières réputées les plus difficiles : à un moment donné le rôle de l'institution doit être de savoir dire non aux familles qui entretiennent des espoirs vains ; se bercer d'illusion conduit in fine les élèves poussés au-dessus de leurs capacités à abandonner le lycée et à n'accomplir ni études longues ni études courtes.

L'orientation

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

Quelles dispositions préconisez-vous pour améliorer l'orientation et le suivi des élèves et des étudiants ?

>> Il importe avant tout de ne pas freiner une orientation, lorsqu'elle est désirée et compatible avec les capacités scolaires, par des considérations matérielles : en voie professionnelle il faut augmenter le nombre de places (voir infra), dans l'enseignement supérieur il faut revenir au principe français (ou allemand) de gratuité ou de faible coût des études supérieures ; et stopper immédiatement l'inquiétante dérive à la hausse, à l'américaine, des droits d'inscription.

Par ailleurs ce ne doit pas être aux parents d'évaluer si leur enfant est capable ou non de suivre une filière, c'est à l'Éducation Nationale de prendre ses responsabilités et de dire ce qui est possible, et ce qui ne l'est pas.

Quel est votre point de vue sur l'enseignement professionnel, sur l'apprentissage, sur l'alternance ?

>> Les élèves doivent pouvoir découvrir plus tôt la voie professionnelle, sans naturellement déroger au principe d'obligation scolaire jusqu'à 16 ans révolus. L'enseignement professionnel doit être valorisé

par des concours du type meilleur ouvrier de France, meilleur apprenti, concours général des métiers. Le nombre de places en lycée professionnel doit être augmenté, car la situation actuelle où certains élèves désireux de s'orienter en voie professionnelle, faute de place dans les filières voulues, sont orientés par défaut en filière générale où ils ne se sentent pas à leur place est absurde.

L'école mixte

La mixité filles-garçons et la mixité sociale sont deux éléments essentiels à la réussite de tous les élèves. Dans ce domaine, la qualité des transports, la diversité de l'habitat, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU ont une influence déterminante.

Nous faisons aujourd'hui le constat que des établissements sont « dépressionnaires », faute d'inscription d'élèves, et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est en outre aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations révèlent que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

Quelles sont vos propositions sur ces différents aspects ?

>>La mixité sociale a déjà été évoquée précédemment : elle doit reposer sur une mixité urbaine réelle en répartissant les logements sociaux de façon égale autour de toutes les écoles primaires, objectif ambitieux mais seul à même de mettre fin au contournement des cartes scolaires.

Quant au déterminisme social, il est paradoxalement accentué par l'absence d'exigence réelle à l'école élémentaire et au collège : faute d'avoir été poussés suffisamment loin, les enfants de famille modeste végètent pendant de longues années, il est alors souvent trop tard quand l'orientation arrive. Seul un haut niveau d'exigence, dès l'école primaire, est à même de promouvoir les meilleurs dès leur plus jeune âge, quelle que soit leur origine.

L'école pour tous

Tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou ethniques, leurs handicaps, ou encore leurs besoins particuliers, ont leur place à l'école. L'école participe, par les enseignements, et par le vécu et le vivre ensemble, à la construction de valeurs fondatrices de la notre société : le respect, la tolérance et la solidarité.

Le bien-être de nos enfants est précieux : des actions doivent être menées dans tous les établissements pour lutter contre toute forme de harcèlement au sein de l'école. Des initiatives de repérage doivent être généralisées pour que chaque élève puisse se sentir en sécurité et écouté.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire près de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Éducation.

Quelles actions concrètes envisagez-vous pour faire respecter la Loi et pour la mise en œuvre des plans personnalisés de scolarisation (PPS) et la formation des enseignants et des personnels éducatifs ?

>>L'accueil des personnes handicapées se décline en deux volets : matériel avec la construction de nouveaux établissements, et la mise aux normes des anciens, pour permettre une circulation aisée des personnes ; et humain, en recrutant des notamment des AVS en nombre suffisant. Sur ces deux plans la situation actuelle, quoique meilleure que par le passé, est perfectible.

L'école laïque

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Éducation. La laïcité est le ciment de notre société.

Quelle est votre conception de la laïcité, quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?

>>La laïcité doit être respectée, simplement.

L'école gratuite

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle. Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres et cahiers d'exercices à acquérir par les familles, contributions demandées au financement de sorties culturelles ou sportives, etc.

Nous constatons aussi que les budgets de certains établissements sont complétés par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires...

Quelles sont vos propositions pour rendre réellement effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?

>>Dans la mesure où existe une allocation de rentrée scolaire, il ne paraît pas anormal que les familles achètent elles-même les cahiers.

Les livres sont en général achetés par les conseils départementaux et régionaux.

Les sorties obligatoires à fin de découvrir le patrimoine culturel et historique français ont vocation à être gratuites ; ce qui n'est pas le cas de sorties facultatives. Il est hautement souhaitable que les organisateurs de sorties scolaires veillent à n'exclure aucun élève pour un motif financier ; les fonds sociaux à cet effet existent et doivent être abondés.

La publicité, quelle que soit le nom qu'on lui donne ne doit avoir aucune place dans l'enseignement scolaire. La préférence réglementaire doit être donnée au partenariat public.

L'école de la citoyenneté

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps.

Dès lors, il est impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté.

Pensez-vous nécessaire que le Parlement prenne des dispositions visant à l'apprentissage de la citoyenneté par tous les jeunes ? Si oui, quelles dispositions ? A l'école, en dehors ?

>>Le rôle de l'école doit être d'abord de transmettre les savoirs fondamentaux, en commençant à l'école élémentaire par l'écriture, français, le calcul, l'histoire et la géographie. Un « apprentissage de la citoyenneté » trop précoce court le risque de relever davantage de la propagande que d'autre chose.

Au lycée l'éducation civique doit être effectivement enseignée, sans être phagocytée par l'histoire et la géographie faute de temps pour traiter le programme.

L'insertion dans la société et la projection dans l'avenir dépendent avant tout des conditions économiques et non de l'école ; malheureusement aucune amélioration économique pérenne n'est à prévoir dans le carcan européen actuel.

Enfin l'apprentissage de la citoyenneté se fait d'abord et avant tout par l'exemple, raison pour laquelle les élus de la République se doivent d'être irréprochables. Mon suppléant et moi-même, comme tous les candidats et suppléants de l'UPR, avons un casier judiciaire vierge ; ce que nous proposons de transformer par la loi en obligation pour tout élu (à l'exception des conseillers municipaux de petites communes).

Le plan numérique pour l'éducation

Ce plan vise à préparer les élèves à être acteurs du monde de demain. Dans le Val d'Oise par exemple, un plan d'équipement ambitieux est conduit par le Conseil départemental. Il permet d'équiper les établissements scolaires sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT).

Pensez-vous que tous les établissements et tous les élèves doivent être dotés à court terme ou qu'il faille rester sur le volontariat des Conseils départementaux et des établissements scolaires ?

>>L'urgence budgétaire est de recruter des enseignants en nombre suffisant, afin d'assurer la couverture des besoins sur tout le territoire de la République ce qui n'est pas le cas actuellement. Offrir des postes au concours ne suffit pas car ceux-ci ne sont pas pourvus, faute de volontaires. Face à la crise des vocations, et alors que les enseignants français sont parmi les plus mal payés d'Europe, une revalorisation des salaires est nécessaire.

Dans ce contexte, le développement du numérique n'est pas une priorité budgétaire ; et son utilisation doit rester modérée ; dans un souci d'équilibre du territoire les établissements les plus vétustes doivent être rénovés.

Il convient de créer un CAPES d'informatique.

La médecine scolaire, la santé, la PMI

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences dans l'application des dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.

Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les établissements ?

>>Les médecins scolaires ont quasiment disparu. La désertification médicale n'est pas propre à l'enseignement, il convient ici de rappeler qu'elle résulte d'une politique délibérée de quotas promue

en son temps aussi bien par Alain Juppé que Martine Aubry, politique sous-tendue par l'idée que moins il y aura de médecins, plus grandes seront les économies pour la sécurité sociale.

Le programme de l'UPR prévoit explicitement d'adapter le numerus clausus aux besoins de la France, non aux objectifs budgétaires fixés par la commission européenne pour la sécurité sociale, et de dimensionner les capacités de formation en conséquence.

L'éducation à la sexualité

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?

>>L'Assemblée Nationale des députés élabore les lois.

Les décrets d'application des lois pris en conseil des ministres permettent de les faire entrer en vigueur.

Les circulaires précisent les conditions d'application.

Dans la hiérarchie des normes juridiques, une loi est nettement au-dessus d'une circulaire.

Vous me permettez, en tant que candidat à la députation, de refuser, par principe, de soumettre mon action législative à une circulaire, ce qui reviendrait à bafouer la hiérarchie des normes, à soumettre le parlement à l'autorité gouvernementale, donc en définitive à piétiner la souveraineté de l'Assemblée Nationale.

Voulez-vous ajouter autre chose ?

>>Je renvoie les lecteurs intéressés au détail des mesures proposées par l'UPR pour l'Éducation Nationale : <https://legislatives.upr.fr/programme-legislatif/>

En vous remerciant de m'avoir adressé votre questionnaire.

Lionel Mabile